

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate



La période d'admission et d'inscription des élèves pour l'année scolaire 2020-2021 aura lieu du 10 au 14 février 2020!

La Prairie, le 20 janvier 2020 – La Commission scolaire des Grandes-Seigneuries (CSDGS) désire informer les parents des élèves de son territoire que la période d'admission et d'inscription dans ses établissements pour l'année scolaire 2020-2021 se tiendra du 10 au 14 février 2020.

Nouveaux élèves

Les parents des élèves qui fréquenteront pour la première fois, en septembre 2020, une école primaire de la CSDGS doivent se présenter à leur école de secteur, entre le 10 et le 14 février 2020 de 9 h à 11 h 30 ou de 13 h 30 à 15 h, afin de remplir un formulaire d'inscription.

Ils doivent également fournir les documents suivants :

<p>Pour les enfants nés au Canada :</p> <ul style="list-style-type: none">• L'<u>ORIGINAL</u> du certificat de naissance, grand format. <p>Pour les enfants nés ailleurs qu'au Canada :</p> <ul style="list-style-type: none">• L'<u>ORIGINAL</u> de tout autre document permettant l'identification de l'enfant et/ou du répondant (par exemple : preuve de résidence permanente, confirmation de jugement d'adoption, demande de réfugié, etc.). <p>Pour plus de détails : csdgs.qc.ca/admission</p>	<p>Ainsi que ces deux documents :</p> <ul style="list-style-type: none">• Une preuve de résidence (par exemple : compte de taxes, facture d'électricité ou permis de conduire, sans étiquette de changement d'adresse).• Une copie du dernier bulletin, s'il y a lieu.
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Pour être admis à la maternelle (préscolaire 5 ans), les enfants doivent être âgés de 5 ans avant le 1^{er} octobre 2020. Pour être admis à la 1^{re} année du primaire, les enfants doivent être âgés de 6 ans avant le 1^{er} octobre 2020.

Il est possible de connaître rapidement son école de secteur en visitant le www.csdgs.qc.ca/geobus.

Élèves qui fréquentent actuellement une école de la CSDGS

- Pour les élèves qui fréquentent une école **PRIMAIRE** faisant partie de la CSDGS, les réinscriptions se feront via le portail parents Mozaïk. Un courriel sera envoyé aux parents pour expliquer la marche à suivre.
- Les élèves de **6^e année** qui se dirigent vers le secondaire et les élèves déjà au **SECONDAIRE** recevront directement de l'école un formulaire d'inscription pour l'année 2020-2021 (les parents n'ont pas à se présenter à l'école).

Tous les détails relatifs à la période d'admission et d'inscription pour l'année scolaire 2020-2021 sont disponibles sur le site Web de la CSDGS au www.csdgs.qc.ca/admission.

– 30 –

Source : Hélène Dumais, régisseuse
Secteur des communications, Commission scolaire des Grandes-Seigneuries
514 380-8899, poste 3978 | dumais.helene@csdgs.qc.ca